



SUJET DU CONCOURS DE PLAIDOIRIE PÉNALE - ÉDITION 2024

Premier tour

Eddy MOITOUX est un jeune étudiant en 3ème année d'école de commerce. En couple depuis plus d'un an avec Kelly DIOTE, une apprentie fleuriste, les deux amoureux vivent pleinement leur idylle malgré les infidélités répétées d'Eddy.

Le 14 février 2023, alors qu'Eddy concocte un formidable repas pour sa dulcinée en l'honneur de la Saint Valentin, ce dernier reçoit un message lui indiquant qu'il a été aperçu la semaine dernière, lors d'une soirée post-partiels, dans les bras d'une autre. Son camarade de promotion ne manque pas d'alimenter son message par quelques clichés plus qu'équivoques, dans lesquels on aperçoit nettement Eddy particulièrement proche d'une étudiante et de son décolleté plongeant. Stupéfait, Eddy reste pantois face à ces images et emporté par l'angoisse à l'idée que sa petite amie, d'une nature jalouse et excessive, en découvre l'existence - d'autant qu'un album photo vient d'être publié sur la page Facebook de son école.

Alors que Kelly regagne leur domicile quelques minutes plus tard, fatiguée par sa journée de travail, elle s'installe confortablement sur le canapé, munie de son téléphone pendant qu'Eddy, honteux, continue la préparation de ses lasagnes napolitaines, dans l'espoir que sa recette favorite apaise la jeune femme et que ces photos passent inaperçues. Mais c'était sans compter sur la meilleure amie de Kelly, experte des réseaux sociaux et titulaire d'un BAC+12 en espionnage. Seulement quelques heures après la publication des photos, Kelly reçoit les fichiers compromettants de cette soirée bien arrosée. Cette fois-ci, ç'en est trop pour elle. Elle n'accepte pas cette énième tromperie qu'elle vit comme une humiliation et une violente dispute éclate entre les amoureux transis. Eddy tente de résonner sa bien-aimée, qui, dans un élan de colère, attrape le couteau de cuisine et le menace de lui sectionner ses parties génitales pour qu'il ne puisse plus jamais s'en servir.

Alors que les deux protagonistes s'adonnent à une bastonnade digne d'un combat de boxe, Eddy reçoit malencontreusement un coup de couteau au niveau de l'artère aorte et s'effondre sur le sol de la cuisine, le corps gisant. Kelly, prise de panique, appelle les secours immédiatement. A leur arrivée, c'est déjà trop tard. La rupture instantanée de l'artère ayant entraînée une perte de sang massive, Eddy succombe à ses blessures. Les secours ayant

obligation de signaler son acte aux services compétents, Kelly est amenée à comparaître devant le juge judiciaire le 19 décembre 2023.

Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée, et d'une durée comprise entre 8 et 10 minutes, vous représenterez, en tant que Procureur de la République, les intérêts du ministère public et en tant qu'avocat de la défense, les intérêts de Kelly DIOTE.



SUJET DU CONCOURS DE PLAIDOIRIE PÉNALE - ÉDITION 2024

Deuxième tour

Jean TANRIEN est un jeune homme aussi entreprenant qu'imaginatif. Doctorant en droit, il s'est décidé à créer une entreprise individuelle pour arrondir ses fins de mois. En bon juriste qu'il est, il ambitionne d'exploiter une faille juridique : il vend, via Telegram, des molécules qui ne relèvent pas encore de la catégorie des produits stupéfiants.

Son activité se développe et lui assure de confortables revenus. Hélas, la prospérité de son affaire attise la jalousie de ses collègues juristes (qui s'imaginaient être pauvres, et, surtout, le rester). D'autant qu'il ne dissimule pas sa réussite... La jalousie semble cependant plus vive chez Nordine ATEUR, un ami qu'il croyait proche. Sa jalousie est telle qu'il débute une activité qui ressemble traits pour traits à celle qu'exploite Jean.

En quelques mois, les tarifs avantageux proposés par cette concurrence provoquent une réduction du chiffre d'affaires. Jean TANRIEN ne sait plus quoi faire : baisser les prix ? Impossible. Renoncer ? Hors de question ! C'est son intelligence qui est à l'origine du projet et il ne laissera personne d'autre utiliser son business plan. Alors après quelques heures de brainstorming, Jean parvient à dégager une solution : il suffit d'éliminer Nordine. Ça ne coûte pas grand-chose et, autre avantage, cela permet de dissuader une éventuelle concurrence à venir.

Toujours via Telegram, Jean TANRIEN trouve un interlocuteur susceptible de lui vendre une arme. Moyennant 1 600 €, une ancienne carabine à culasse lui est livrée via Mondial Relay avec quelques munitions. N'étant pas spécialement doué de ses mains, Jean se rend dans un champ pour s'exercer. Il remarque que le verrouillage de la culasse n'est pas aisé : il devra être vigilant lors qu'il faudra s'en servir.

Deux semaines après avoir reçu l'arme, Jean TANRIEN a pris sa décision : ce sera ce soir. Au moyen de sa voiture, il se stationne à quelques mètres du domicile de Nordine ATEUR. Après plus d'une heure d'attente, Nordine sort pour fumer une cigarette et reste relativement immobile. Jean épaula alors l'arme, vise la tête et actionne la détente. Aucun coup ne part. Il réitère, en vain. Il baisse l'arme, plus ou moins laissée dans la direction de Nordine, et tente

de voir ce qui ne fonctionne pas. Au moment même où sa main touche le levier de culasse, le coup part instantanément.

Nordine ATEUR n'est pas touché dans la tête, c'est donc la boîte aux lettres du voisin qui reçoit l'impact. Pétrifié, Nordine regagne immédiatement son domicile et appelle la gendarmerie. Prenant conscience de ce qu'il vient de commettre et par crainte que Nordine ait reconnu son véhicule, Jean ira se dénoncer spontanément au commissariat. Le Ministère public décide de le poursuivre pour tentative d'assassinat.

Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée, et d'une durée comprise entre 8 et 10 minutes, vous représenterez, en tant qu'avocat général, les intérêts du ministère public et en tant qu'avocat de la défense, les intérêts de Jean TANRIEN.